



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2023**

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 24
la séance

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non 1
représentés

Le mardi 13 juin 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal DURAND donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène DECOTIGNIE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 4

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Lors du conseil municipal du 11 octobre 2021, nous approuvions la participation de notre commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Pour rappel la 1ère étape vers cette expérimentation a été l'adoption par la commune de la nomenclature M57.

Le CFU est une fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur (le Maire) et du compte de gestion produit par le Comptable public.

Ce CFU a pour objectif d'améliorer et d'enrichir les données à disposition des conseillers municipaux en fusionnant en un seul document des données comptables, budgétaires et patrimoniales. De nouvelles informations (capacité de désendettement, taux d'épargne nette,...) apparaissent également dans ce document.

J'ai donc l'honneur pour la première fois de vous présenter ce CFU qui a été établi en étroite collaboration avec les services du Comptable public, Responsable du Centre des finances publics de Vincennes.

Le CFU 2022 du budget principal de la commune présente les résultats suivants :

Réalisations 2022	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	34 954 256,88	41 689 928,16	6 735 671,28
Section d'investissement	47 136 187,34	41 556 601,11	- 5 579 586,23
Total	82 090 444,22	83 246 529,27	1 156 085,05

Restes à réaliser 2022	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	4 416 021,71	724 087,40	- 3 691 934,31
Total	4 416 021,71	724 087,40	- 3 691 934,31

Résultats antérieurs reportés	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	3 592 695,62	3 592 695,62
Section d'investissement	0,00	759 845,08	759 845,08
Total	0,00	4 352 540,70	4 352 540,70

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser + résultats antérieurs reportés)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	34 954 256,88	45 282 623,78	10 328 366,90
Section d'investissement	51 552 209,05	43 040 533,59	- 8 511 675,46
Total	86 506 465,93	88 323 157,37	1 816 691,44

Au total, la Ville dégage un excédent global de clôture de 1 816 691,44 € contre 3 592 695,62 € en 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les dépenses de la section de fonctionnement se sont établies à 34 954 256,88 €, soit un

taux de réalisation de 98,67 % hors virement à la section d'investissement.

Concernant les dépenses réelles de la section de fonctionnement, un total de 32 790 458,68 € a été dépensé en 2022, soit un taux de réalisation de 98,62 % des crédits budgétaires.

Au total, les dépenses réelles ont augmenté de 1 878 991,96 € par rapport à l'an dernier.

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Taux de réalisation	variation CA/CA montants %ge
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 419 343,28	7 217 687,67	8 297 632,41	7 536 271,65	8 597 052,06	8 214 626,16	95,55%	678 354,51 9,00%
012 CHARGES DE PERSONNEL	17 371 325,68	17 040 429,02	17 284 051,74	17 286 546,09	18 797 362,55	18 782 803,69	99,92%	1 496 257,60 8,66%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 232 222,00	4 031 690,41	1 995 738,00	1 994 805,35	1 933 394,00	1 923 943,43	99,51%	-70 861,92 -3,55%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 094 649,27	2 952 000,98	3 869 562,69	3 818 489,32	3 686 346,10	3 647 772,28	98,90%	-170 717,04 -4,47%
66 CHARGES FINANCIERES	301 315,23	281 879,59	236 170,85	235 711,25	223 588,18	218 412,47	97,69%	-17 298,78 -7,34%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	143 492,00	97 448,50	10 000,00	4 643,08	10 000,00	2 900,65	29,01%	-1 742,41 -37,53%
68 PROVISION			35 000,00	35 000,00				-35 000,00 -100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 562 347,46	31 621 136,17	31 738 155,69	30 911 466,72	33 249 742,89	32 790 458,68	98,62%	1 878 991,96 6,08%
042 OPERATIONS D'ORDRE	2 595 703,54	2 595 703,54	2 794 043,00	6 997 022,56	2 158 224,00	2 163 798,20	100,26%	-4 833 224,36 -69,06%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 555 563,54		3 711 132,96		9 173 463,47			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 713 614,54	34 216 839,71	38 243 331,65	37 908 489,28	44 581 430,36	34 954 258,88	78,41%	-2 954 232,40 -7,78%

Les charges à caractère général (Chapitre 011)

8 214 626,16 €

Les charges à caractère général représentent le deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles sont en hausse de 9,00 % (+ 678 354,51 €) par rapport au CA 2021.

Cette augmentation s'explique à la fois par la reprise à plein régime de plusieurs services municipaux après les différents épisodes de confinement mais aussi par le contexte inflationniste.

Ainsi parmi les principales augmentations nous retrouvons :

1/ + 438 280,79 € sur la nature 611 – Contrats de prestations de service.

Ce compte comprend une hausse du contrat de restauration (+ 291 862,32 €) liée à la hausse des prix mais surtout à la fréquentation de la restauration scolaire et périscolaire.

Nous retrouverons également sur cette nature budgétaire la réintégration de la gestion des marchés forains (+ 154 004,94 €) qui est compensée par l'inscription de nouvelles recettes.

2/ + 184 326,56 € sur la nature 60612 – Energie – Electricité

Malgré les efforts réalisés depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation, la commune subit également la hausse du prix de l'électricité et du gaz.

3/ + 119 658,23 sur la nature 6188 – Autres frais divers

Ce poste comprend de multiples dépenses. Parmi les hausses notables, nous pouvons relever les dépenses relatives à la saison culturelle (+ 31 553,95 €) qui redémarre après une année 2021 très perturbée.

Nous retrouvons également des dépenses d'animations sur les marchés forains suite à la réintégration de leur gestion dans le budget communal (+ 18 363,62 €). Ces dépenses sont financées à l'euro près par la participation des forains.

Enfin nous retrouvons sur cette ligne le retour de différents intervenants après l'épisode COVID dans les structures municipales de la petite enfance (psychomotricien,... : + 5 953 €), des établissements scolaires (intervenant en langue des signes, ateliers échecs,... : + 11 195 €) et de la jeunesse (colos apprenantes, séjour, ateliers,... : + 21 517,49).

Les charges de personnel (Chapitre 012)

18 782 803,69 €

Les dépenses sur ce chapitre sont en progression de 8,66 % par rapport au CA 2021 (+ 1 496 257,60 €).

Premier poste de dépense, les charges de personnel représentent 57,28 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Cette forte augmentation est conforme aux annonces faites lors de la présentation du BP 2022 sachant également que d'autres mesures exogènes sont venues impactées les dépenses de personnel au cours de cet exercice.

Après les différents épisodes de confinement connus entre 2020 et 2021, l'année 2022 a signé la pleine reprise des activités municipales. Un certain nombre de services avaient du fermer ou réduire leurs activités alors que les usagers étaient moins présents.

Cette reprise a bien entendu eu un impact sur les charges de personnel. C'est ainsi que les charges de personnel sur le service périscolaire ont augmenté de 262 929,33 € en 2022.

Cette reprise des activités municipales est également illustrée par le volume d'heures supplémentaires réalisées par les agents municipaux qui est en augmentation de + 125 747 € pour un total de 461 499 €.

La commune a aussi énormément recruté en 2022 soit pour remplacer des départs (mutations, retraite,...) soit pour renforcer des services municipaux en fonction des priorités municipales. 49 recrutements d'agents titulaires ou contractuels ont été réalisés en 2022. 23 agents de la filière animation ou 5 policiers municipaux ont par exemple intégrés nos effectifs municipaux. Un renforcement du service Patrimoine bâti est également à souligner.

La collectivité doit aussi faire à des remplacements d'agents momentanément absents (congés maternité, congés maladie, etc...) en vue d'assurer la continuité du service public, principalement dans les structures accueillant du public : périscolaire, CCAS, RPA, petite enfance, enseignement.

En 2022, la commune a également recruté des emplois d'avenir.

Enfin il faut noter que les agents municipaux bénéficient d'évolutions de carrière (avancements d'échelon, avancements de grade, nominations suite à réussite à concours ou examens et promotions internes) qui impactent le budget communal.

L'année 2022 a été marquée par des mesures gouvernementales significatives en matière de ressources humaines.

Il y a eu principalement la revalorisation du point d'indice de 3,5 % le 1^{er} juillet 2022 avec un impact financier de 258 678 €.

D'autres décisions sont venues impactées nos charges de personnel dans une moindre mesure :

- la revalorisation des agents de catégorie B et C,
- les 2 revalorisations du SMIC,
- et l'indemnité inflation qui est compensée, quand à elle, par des aides étatiques.

Le budget Formation (011 et 012) : 179 145 € (+ 19 %)

Les dépenses de formation, qui incluent les formations dispensées par le CNFPT et d'autres organismes, sont en très forte augmentation par rapport à 2021, symbole du volontarisme municipal en la matière.

A noter : Les prestations délivrées par le CNFPT, à l'instar de 2021, ne sont pas à la hauteur des attentes de la collectivité et de la cotisation obligatoire versée. Ainsi, beaucoup de formations sont encore annulées, voire déprogrammées ou dispensées trop loin pour que les agents municipaux puissent s'y rendre. Le recours à d'autres prestataires payants est largement utilisé par la commune.

Le budget Santé et prévention (011 et 012) : 219 428,20 €

Ce budget augmente fortement en 2022, principalement à cause de l'augmentation des dépenses liées aux visites médicales, à l'assurance statutaire et aux actions menées dans le cadre de la convention avec le CIG sur les dispositifs psychosociaux.

Les dépenses liées à la Santé et à la prévention regroupent :

- L'assurance statutaire Accident de travail ;
- Le financement des contrats de mutuelle Santé et de Prévoyance ;
- Le coût de la convention Dispositifs psychosociaux qui nous permet, en l'absence de psychologue, d'avoir recours à des prestations du CIG dans la gestion des situations sensibles ;
- Les dépenses liées aux visites médicales d'embauche, d'expertise ou d'aptitude ;
- Les achats de matériels ergonomiques ;
- La poursuite et l'extension de l'action de prévention permettant aux agents de bénéficier de consultations auprès d'ostéopathes joinvillais à moindre coût ;
- La contribution au FIPHFP suite au non-respect des 6% de l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap : 1 322,00 € (contre 12 989,95 € en 2021).
- Les Equipements de protection individuelle (EPI) : 55 061,67 euros.

Le budget Action sociale (011 et 012) : 107 210,83 €

Les dépenses en matière d'action sociale comprennent les bons vêtements, les chèques cadeaux pour le Noël des enfants d'agents et l'adhésion au CNAS pour l'ensemble des personnels municipaux.

Ce budget est stable par rapport à 2021.

Atténuation de produits (Chapitre 014)

1 923 943,43 €

Ce chapitre regroupe les deux principaux prélèvements que la Ville subit sur ses recettes :

- le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) mis en place par la Loi de Finances 2012, constant depuis 2014, soit 1 436 394 €.

- le Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) : 482 783,00 €, en baisse de 20 821 € par rapport à l'an dernier.

En 2022, ont également été prélevés au titre du prélèvement SRU : 4 766,43 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

3 647 772,28 €

En 2022, les autres charges de gestion courante diminuent de 4,47 % (- 170 717,04 €).

Pour rappel, la commune avait en 2021 supporté une dépense exceptionnelle liée à l'admission en non valeur de la dette due par l'atelier Seraji dans le cadre du contentieux initié en 2011.

Sur ce chapitre, nous retrouvons principalement les postes budgétaires suivants :

- la subvention d'équilibre versée au CCAS, pour un montant de 931 118,70 € (+ 128 236,70 € par rapport à 2021)
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe du cinéma pour un montant de 88 756,63 € (+ 10 884,63 €)
- les subventions versées aux associations locales pour un montant de 1 007 202,60 € (+ 110 969,60 €)
- la participation pour contrainte de service public versée à la Crèche des Petits Chéris pour un montant de 94 431,34 €
- le Fonds de compensation des charges territoriales en faveur de l'EPT pour un montant de 679 633 € (+ 37 893,00)
- la participation au financement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) pour 376 571,26 € (+ 25 763,26 €)
- les contributions Vélib/autolib : 32 523,00 €

Enfin, d'autres dépenses de gestion courante ont été mandatées :

- les indemnités, cotisations et frais des élus : 252 783,90 €
- les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : 116 186,67 €
- les frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune : 11 948,76 €
- la participation aux tarifs payés par les joinvillais à la piscine de Nogent : 12 484,00 €
- les prix versés aux élèves joinvillais : 7 044,12 €
- les admissions en non valeur et créances éteintes : 27 407,18 €

Les charges financières (chapitre 66)

218 412,47 €

Les frais financiers sont en baisse de 17 298,28 €, compte tenu de la baisse de l'encours de dette.

Au 31 décembre 2022, le taux moyen de l'encours de dette communal ressort à 1,50 %, en hausse par rapport à 2021 (1,15%). Selon les études indépendantes réalisées par la fintech Finance Active, le taux moyen de l'encours de dette en 2022 des villes et EPCI de 10 000 à 20 000 habitants est de 2,39 alors qu'il s'élève à 2,01 pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

2 900,65 €

Suite à l'adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2021, ce chapitre ne comptabilise plus que les annulations de titres des années antérieures

Les dépenses d'ordre (chapitre 042)

2 163 798,20 €

Les dépenses d'ordre sont des écritures comptables sans décaissements ni encaissements.

Il s'agit, d'une part, des amortissements des dépenses d'équipements des années précédentes, pour un montant de 2 147 519,24 €.

D'autre part, ce chapitre comptabilise les écritures liées aux cessions inscrites au budget primitif au chapitre 024 (qui ne donne jamais lieu à des écritures). Dans un souci d'optimisation, la commune a vendu en 2022 du matériels aux enchères en partenariat avec le service des domaines (tracteurs, projecteur de cinéma, mini laveuse, ordinateur portable, scarificateur,...). Ces écritures s'élèvent à 16 278,96 €.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement ne donne jamais lieu à des écritures au compte administratif. Ce qui explique en grande partie le nécessaire excédent de fonctionnement constaté chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, la Ville a perçu 45 282 623,78 € de recettes de fonctionnement, soit un taux de réalisation de 101,57 %. Ce montant est en hausse (+ 5,15 %) par rapport au réalisé 2021.

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Taux de réalisation	variation CA/CA montants %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	360 000,00	196 444,69	160 000,00	155 825,14	147 300,00	159 346,68	108,18%	3 521,54 2,26%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES	3 553 791,00	3 392 302,42	3 814 553,00	4 042 135,17	4 319 069,38	4 264 126,14	98,73%	221 990,97 5,49%
73 IMPÔTS ET TAXES	27 101 580,00	27 890 352,44	25 533 638,00	26 787 175,84	27 344 072,00	27 790 809,26	101,63%	1 003 633,42 3,75%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 476 549,78	5 522 209,30	5 520 231,92	4 603 678,53	4 624 161,18	4 885 317,60	105,65%	281 639,07 6,12%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	342 165,00	312 455,55	348 635,00	402 550,60	290 138,00	312 894,78	107,84%	-89 655,82 -22,27%
Total des recettes de gestion des services	36 834 085,78	37 313 764,40	35 377 157,92	35 991 365,28	36 724 740,56	37 412 494,46	101,87%	1 421 129,18 3,95%
76 PRODUITS FINANCIERS				0,24		0,00	0,30	0,06 25,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	87 090,83	73 368,21	0,00	4 116 494,52		16 829,41		-4 099 665,11 -99,59%
78 REPRISE DE PROVISION			438 358,00	438 051,10	27 404,18	27 404,18	100,00%	-410 646,92 -93,74%
Total des recettes financières	87 090,83	73 368,21	438 358,00	4 554 545,62	27 404,18	44 233,89	161,41%	-4 510 311,73 -99,03%
Total des recettes réelles de fonctionnement	36 921 176,61	37 387 132,61	35 815 513,92	40 545 910,90	36 752 144,74	37 456 728,35	101,92%	-3 089 182,55 -7,62%
042 OPERATIONS D'ORDRE	792 437,93	792 437,93	164 355,00	255 345,79	4 236 590,00	4 233 199,81	99,92%	3 977 854,02 1557,83%
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR			2 263 462,73	2 263 462,73	3 592 695,62	3 592 695,62	100,00%	1 329 232,89 58,73%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 713 614,54	38 179 570,54	38 243 331,65	43 064 719,42	44 581 430,36	45 282 623,78	101,57%	2 217 904,36 5,15%

En 2022, les recettes de gestion ont été encaissées pour 37 412 494,46 €, avec un taux de réalisation de 101,87 %, soit une baisse de 3,95 % par rapport à 2021.

Dans le détail, les recettes de gestion se décomposent de la façon suivante :

Les atténuations de charges (chapitre 013)

159 346,68 €

Il s'agit :

- du remboursement par l'État de l'indemnité inflation versée aux agents municipaux : 37 300,00 € ;
- les remboursements sur rémunération du personnel par la sécurité sociale et notre assureur : 122 046,68 €

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

4 264 126,14 €

Sur ce chapitre, les recettes sont en hausse de 5,49 % par rapport à l'année 2021. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de la fréquentation des structures enfance (petite enfance, périscolaire et scolaire).

LIBELLE RECETTES	BUDGETE 2022	REALISE 2022
PRODUITS ELECTRICITE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	0,00	5 305,45
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	38 000,00	35 259,63
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	260 850,00	215 961,95
DROITS DE PLACE DES MARCHES FORAINS	240 000,00	201 808,19
REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	420 000,00	429 570,40
AUTRES (Bibli, ludothèque, bébétransport,...)	112 215,38	107 670,30
RECETTES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS	215 074,00	215 068,84
RECETTES DE LA SCENE PREVERT	35 000,00	31 685,74
RECETTES DES STRUCTURES PETITE ENFANCE (CRECHES)	284 400,00	304 271,73
RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS (garderies, accueils du soir, mercredi, vacances scolaires)	667 000,00	768 587,47
RECETTES SCOLAIRES (cantines, classes découvertes)	923 000,00	835 460,65
RECETTES PUBLICITAIRES DU MAGAZINE MUNICIPALE	46 000,00	48 273,00
REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES AUX MARCHES FORAINS PAR LE DELEGATAIRE	96 000,00	99 274,74
REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LE CCAS	897 000,00	880 493,73
REMBOURSEMENT DES AUTRES FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LE CCAS	22 310,00	28 704,32
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE PAR LES AUTRES COMMUNES	62 220,00	56 730,00
Total	4 319 069,38	4 264 126,14

Les recettes fiscales (chapitre 73)

27 790 809,26 €

En 2022, les produits fiscaux sont en hausse par rapport au montant perçu en 2021 (+ 1 003 633,42 €) :

	Budgété 2022	Réalisé 2022
Impôts locaux	21 507 806,00	21 614 660,00
Droits de mutation	1 640 000,00	2 000 200,10
Taxe sur l'électricité	305 000,00	284 683,16
Attribution de compensation (Métropole du Grand Paris)	3 891 266,00	3 891 266,00
TOTAL	27 344 072,00	27 790 809,26

Au titre des taxes locales, la Ville a perçu 21 614 660,00 € (+ 663 550,00 €), soit une hausse de 3,17 % par rapport à 2021, qui est due à la variation des bases physiques ainsi qu'à la réévaluation réglementaire des bases décidées par l'État (+ 3,4 % en 2022).

Avec l'intégration de la ville dans la Métropole du Grand Paris, les impôts économiques ainsi que l'ancienne composante taxe professionnelle incluse dans la Dotation Forfaitaire (ex-DCTP) ont été transférés automatiquement à cette structure intercommunale et à l'EPT10. En contrepartie, ces impôts économiques et dotation sont reversés par le biais d'une attribution de compensation pour un

montant de 3 891 266 € (montant constant).

Les droits de mutation se sont élevés à 2 000 200,10 € (+ 361 024,90 €). Pour rappel, ils sont perçus par les communes, les départements et l'Etat dans des proportions différentes et sont exigibles à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier considéré comme ancien. Ils sont un indicateur fort de l'attractivité de la commune.

Les dotations et participations (chapitre 74)

4 885 317,60 €

En 2022, les dotations et compensations fiscales que l'État reverse aux collectivités ainsi que les subventions de fonctionnement attribuées par nos partenaires sont en hausse (+ 281 639,07 €, soit + 6,12 % par rapport à 2021).

	Réalisé 2021	Budgété 2022	Réalisé 2022
DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	2 681 912,00	2 650 000,00	2 647 880,00
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DES COMMUNES	91 339,00	0,00	0,00
DOTATION NATIONALE DES PEREQUATION DES COMMUNES	113 532,00	105 000,00	104 626,00
FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	41 359,00	52 000,00	51 771,17
SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	1 483 336,00	1 677 078,68	1 832 478,72
COMPENSATIONS DEGREVEMENTS FISCAUX ACCORDES PAR L'ETAT A CERTAINS CONTRIBUABLES	79 786,00	83 182,00	84 165,00
AUTRES	110 415,00	56 900,50	164 396,71
Total	4 601 679,00	4 624 161,18	4 885 317,60

Cette hausse des dotations s'explique :

- par le versement de la dotation de compensation du taux syndical de la taxe d'habitation au titre de 2021 pour un montant de 69 126 € suite à l'adoption de l'article 41 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022,
- par la hausse des subventions versés par la CAF qui sont notamment calculées au regard des accueils proposés l'année précédente (moins de fermeture de structures en 2021 suite à la crise sanitaire).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

312 894,78 €

Sur ce chapitre, les recettes sont en diminution (- 22,27 %). Cette baisse s'explique notamment par la cession de l'immeuble au 52 bis Avenue Gallieni et du moindre encaissement d'avoirs.

Nous retrouvons dans ce chapitre les recettes suivantes:

- des loyers et remboursements de charges, notamment le loyer versé par la résidence autonomie Jaurès (131 511,60 €)
- les loyers de la boutique éphémère (13 339,99 €).
- du reversement pour berceaux d'entreprise prévu dans le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris (64 251 €)

Pour rappel, suite à l'adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2021, ce chapitre intègre dorénavant des recettes qui étaient considérées comme exceptionnelles (chapitre 77) :

- des remboursements d'assurances suite à des sinistres : 28 006,06 €

- des avoirs sur des commandes ou factures erronées : 255,08 €
- les pénalités appliquées aux titulaires de marchés publics : 4 836,81 €

Produits financiers (chapitre 76)

0,30 €

Pour la dernière fois et au titre de 2021, la commune a perçu des intérêts sur les parts sociales qu'elle détenait auprès de la Caisse d'Epargne.

Les recettes exceptionnelles (chapitres 77)

16 829,41 €

Au titre des recettes exceptionnelles, il s'agit :

- d'annulations de mandats suite à des erreurs matérielles : 1 272,00 €
- des recettes des cessions déjà mentionnées ci-dessus de matériels en partenariat avec le service des domaines : 15 557,41 €

Reprise de provisions (78) :

27 404,18 €

Par décision modificative du 7 décembre 2022, le budget avait intégré la reprise de provision constituée lors du conseil municipal du 12 avril 2021 pour risque sur des créances douteuses. Cela avait permis des admissions en non valeurs pour un total de 27 404,18 €.

Les recettes d'ordre (chapitre 042)

4 233 199,81 €

Comme pour les dépenses d'ordre, il s'agit

- de l'amortissement des subventions d'investissement (46 256,26 €), inscrit également en recettes de fonctionnement.

- d'écritures de régularisations comptables (4 182 718 €). Pour rappel, par décision modificative n°2, le conseil municipal avait ajouté ces crédits pour reprendre des écritures d'ordre budgétaires suite à la clôture de la ZAC des Hauts de Joinville afin d'intégrer définitivement les équipements réalisés par l'aménageur dans l'inventaire comptable communal.

- des écritures liées aux cessions de matériel (721,55 €).

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)

3 592 695,62 €

Conformément à la délibération présentée le 12 avril 2022, la Ville n'a affecté qu'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Le solde est resté sur la section de fonctionnement comme une recette.

En conclusion, à l'issue de l'exécution comptable au 31 décembre 2022, la section de fonctionnement présente :

- des recettes pour 45 282 623,78 €
- des dépenses pour 34 954 256,88 €

soit un résultat excédentaire de 10 328 366,90 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, la commune a réalisé 47 136 187,34 € de dépenses d'investissement.

Dans le cadre du passage au CFU, la commune a dû réaliser une quantité importante d'écritures comptables d'ordre (27 154 361,15 €) afin de répondre au standard de qualité comptable exigé.

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Taux de réalisation	variation CA/CA montants	%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	992 964,47	366 149,81	816 680,09	249 429,70	1 522 877,79	349 873,29	22,97%	100 443,59	-40,27%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	491 763,60	133 487,45	766 172,58	559 772,05	13 608 739,00	11 387 658,22	83,69%	10 827 886,17	1934,34%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 043 134,02	2 472 630,97	8 126 880,35	6 574 345,04	7 818 326,09	4 508 919,72	57,67%	-2 065 425,32	-31,42%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 186 346,10	1 469 732,40	3 563 089,70	1 693 977,29	2 631 117,13	1 394 257,39	52,99%	-299 719,90	-17,69%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 050,00	0,00	10 050,00	336,02	10 000,00	0,00	0,00%	-336,02	-100,00%
OPERATION N°160025 GUICHET UNIQUE	308 653,38	207 028,15	101 625,23	67 537,74	34 087,49	33 445,90	98,12%	-34 091,84	-50,48%
OPERATION N°160026 ACCESSIBILITE	163 574,59	45 532,42	417 087,24	169 338,56	593 873,47	90 542,50	15,25%	-78 796,06	-46,53%
OPERATION N°220011 EXTENSION VIDEOPROTECTION					1 130 000,00	528 393,77	46,76%	528 393,77	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 140,85	4 140,85	4 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%	0,00	
Total des dépenses d'équipement	11 200 627,01	4 698 702,05	13 805 585,19	9 314 736,40	27 359 020,97	18 293 090,79	66,86%	8 978 354,39	96,39%
10 DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	1 265,00	1 264,88				-1 264,88	-100,00%
15 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 474 828,98	1 812 361,24	2 608 886,59	1 769 491,66	2 372 535,97	1 688 735,40	71,18%	-80 755,26	-4,56%
Total des dépenses réelles d'investissement	13 675 456,99	6 511 063,29	16 415 736,78	11 085 492,94	29 731 556,94	19 981 826,19	67,00%	8 896 333,25	80,26%
040 OPERATIONS D'ORDRE	792 437,93	792 437,93	164 355,00	255 345,79	4 236 590,00	4 233 199,81	99,92%	-3 977 854,02	-1557,83%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 960 962,08	1 654 064,59	1 690 329,75	1 484 345,12	23 064 574,03	22 921 161,34	99,38%	-21 436 816,22	-1444,19%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 129 951,77	1 129 951,77	480 366,62	480 366,62				-480 366,62	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 558 807,77	10 087 517,58	18 750 788,15	13 305 550,47	57 032 720,97	47 136 187,34	99,46%	13 848 810,68	104,08%

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23, 45 et opérations)

18 293 090,79 €

Les dépenses d'équipement en 2022 ont permis les réalisations suivantes :

- pour les immobilisations incorporelles (chapitre 20):

LIBELLE DE LA DEPENSE	Réalisé 2022
DIAGNOSTIC MIS EN ŒUVRE DECRET TERTIAIRE	18 160,73
ETUDES AVANT TRAVAUX POUR LE FUTUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	28 719,60
ETUDES VEGETALISATION COURS ECOLES (OASIS)	10 602,00
AUDIT FOURREAUX VIDEOPROTECTION	17 951,70
DIVERSES ETUDES	12 317,74
ETUDES EXTENSION ECOLE JEAN JACQUES GRESSION	66 252,96
ETUDES EXTENSION ECOLE PARANGON	31 646,40
ETUDES AVANT TRAVAUX EGLISE SAINT CHARLES	8 968,80
ETUDES TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS ET TRIBUNES STADE GARCHERY	9 174,00
ETUDES FORET URBAINE	10 560,00
MOE JARDIN JACQUES CHIRAC	12 636,58
FRAIS D'ETUDES SCHEMA DIRECTEUR VELO	23 094,00
ETUDES TRAVAUX RENOVATION VOIRIES (Impasse Bretigny, Ratel/Moret; Place Mozart)	66 665,12
ACQUISITIONS DE LOGICIELS	33 123,66
TOTAL	349 873,29

- pour les subventions d'équipement (chapitre 204) :

LIBELLE DE LA DEPENSE	Réalisé 2022
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DE LA BSPP - SAPEURS POMPIERS	88 171,01
ACQUISITION LITS EHPAD CRETEIL	31 000,00
SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR ACQUISITIONS ALARMES	4 162,84
SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR ACQUISITIONS VAE	38 246,37
SUB COMPLEMENTAIRE AVIRON MARNE ET JOINVILLE	165 900,00
VERSEMENT DU BONI A LOGIREP	9 155 814,00
VERSEMENT DU BONI A SEQENS	1 800 000,00
SOLDE PARTICIPATION ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE	104 364,00
TOTAL	11 387 658,22

- pour les immobilisations corporelles (chapitre 21) :

LIBELLE DE LA DEPENSE	Réalisé 2022
ACQUISITION PARCELLE S137	52 000,00
PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	42 654,96
BRUMISATION DU PARC DU PARANGON	17 921,04
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (Ecole de musique, Hôtel de Ville,...)	506 123,42
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES	531 261,64
TRAVAUX SCENE PREVERT	109 086,76
TRAVAUX CIMETIERES (LOGE ACCUEIL FAMILLES)	16 183,20
TRAVAUX EGLISE (PORTAIL MONUMENTAL + FENETRES)	14 107,97
TRAVAUX DANS LES CRECHES	128 243,25
ACQUISITION 1 AVENUE FOCH	1 339 500,00
TRAVAUX DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	165 463,59
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : LED, MATS ET ARMOIRES (Impasse Bretigny, Mozart, Verdun, Brossolette, Platanes,...)	164 689,87
TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE : Mises aux normes PMR traversées piétonnes, signalisations Bords de Marne, bornes à eau, corbeilles,...	273 033,23
SOLDE TRAVAUX PIGEONNIER CONTRACEPTIF	8 410,15
EXTENSION VIDEOPROTECTION HORS AP	164 075,24
ACQUISITION VEHICULES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (Balayeuse, véhicules électriques, Glouton,...)	246 856,99
MATERIELS INFORMATIQUES	112 059,55
MATERIELS INFORMATIQUES DANS LES ECOLES	48 244,53
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS	454 090,23
REFECTION VEGETALISATION COUR ECOLE MATERNELLE POLANGIS (OASIS)	114 914,10
TOTAL	4 508 919,72

- pour les travaux en cours (chapitre 23) :

LIBELLE DE LA DEPENSE	Réalisé 2022
TRAVAUX JARDIN JACQUES CHIRAC	855 317,87
VEGETALISATION CIMETIERE	28 424,99
TRAVAUX AMENAGEMENT PAYSAGER QUAI DE LA MARNE	78 753,38
TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS (Etoile, Sol souple Parangon, Nouvelle,...)	45 890,64
TRAVAUX DE REQUALIFICATION VOIRIE IMPASSE BRETIGNY	385 870,51
TOTAL	1 394 257,39

- pour les opérations :

LIBELLE DE LA DEPENSE	Réalisé 2022
SOLDE TRAVAUX GUICHET UNIQUE - OP 160025	33 445,90
TRAVAUX ADAP - OP 160026	90 542,50
EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION - OP 220011	528 393,77
TOTAL	652 382,17

Plusieurs dépenses ou opérations budgétaires présentées ci-dessus font l'objet d'autorisations de programme dont l'exécution budgétaire se présente ainsi :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	33 446	4 149 358

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 prévisionnel
66 256	232 977	201 728	61 941	45 532	169 339	90 543	515 288

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 394	947 133	281 858	1 757 385

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 769	2 993 433	5 752 250	3 512 250	1 751 023	14 163 725

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUELEMENT DES VEHICULES								
CREDIT DE PAIEMENTS								TOTAL
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	
211 000	462 500	462 500	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	2 236 000

Les remboursements d'emprunt (chapitre 16)

1 688 735,40 €

En 2022, le montant consacré au remboursement des emprunts diminue compte tenu de la baisse de l'encours de dette. La Ville a dépensé les montants suivants :

- les remboursements d'emprunts pour un montant de 1 469 720,98 €, prévus dans le cadre des contrats d'emprunts conclus depuis plusieurs années,
- le remboursement du plafond de l'emprunt revolving (= assorti d'une ligne de trésorerie) contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 219 014,42 €.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 17 945 744,60 € (y compris le crédit-revolving).

Il reste 13 emprunts, répartis auprès de 7 établissements prêteurs

Par conséquent, la capacité de désendettement de la Ville s'affiche à 5,28 ans contre 3,4 ans au 31/12/2021. Pour rappel, il ne doit pas dépasser 11 ans, selon la norme fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Rapporté à la population, le ratio d'endettement de la commune est de 899,85 € par habitant (990,89 € en 2021) .

Les dépenses d'ordre (chapitres 040 et 041)

27 154 361,15 €

Il s'agit, d'une part, de l'amortissement des subventions d'investissement et des écritures liées aux cessions, déjà mentionnés en recettes de fonctionnement

D'autre part, il s'agit d'écritures patrimoniales pour 22 921 161,34 €, inscrites également en recettes d'investissement. Ces écritures ont fait l'objet d'explications détaillées lors de l'adoption de la DM n°2 par le conseil municipal dans sa séance du 7 décembre 2022. Elles sont motivées à la fois par le passage au CFU et à la M57 mais aussi par la clôture de la ZAC des Hauts de Joinville.

Ces dépenses d'ordre sont sans impact sur l'équilibre du budget, car les mêmes montants sont inscrits en recettes d'ordre.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 42 316 446,19 €.

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Taux de réalisation	variation CA/CA montants %ge
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 869 888,96	4 532 299,28	4 749 418,10	4 968 025,58	3 343 534,76	2 780 172,34	83,15%	435 726,30 -90,39%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 374 574,41	714 468,63	1 080 396,59	566 102,35	14 325 175,06	13 691 104,06	95,57%	-148 366,28 -120,77%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 399 303,29	833,77	657 467,75	886,44	447 884,57	339,75	0,08%	47,67 -94,32%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 370,02	109 776,15	0,00	49 013,50				-60 762,65 -155,35%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART					20,00	0,00	0,00%	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	10 000,00	25,42	0,25%	25,42
45 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS			4 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%	
Total des recettes réelles d'investissement	11 647 136,68	5 357 382,83	6 493 282,44	5 584 027,87	18 136 614,39	16 471 641,57	90,82%	226 645,04 -95,77%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	4 062 000,00		3 740 000,00			
040 OPERATIONS D'ORDRE	2 595 703,54	2 595 703,54	2 794 043,00	6 997 022,56	2 158 224,00	2 163 798,20	100,26%	4 401 319,02 69,56%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 760 404,01	1 654 064,59	1 690 329,75	1 484 345,12	23 064 574,03	22 921 161,34	99,38%	-169 719,47 -110,26%
Total des recettes patrimoniales	4 356 107,55	4 249 768,13	8 546 372,75	8 481 367,68	28 962 798,03	25 084 959,54	86,61%	4 231 599,55 -0,43%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	759 845,08	759 845,08	100,00%	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 555 563,54	0,00	3 711 132,96		9 173 463,47			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 558 807,77	9 607 150,96	18 750 788,15	14 065 395,55	57 032 720,97	42 316 446,19	74,20%	28 251 050,64 200,86%

Les dotations et fonds (chapitre 10)

2 780 172,34 €

Ce chapitre regroupe :

- la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 pour un montant de 1 563 534,76 €
- les taxes d'aménagement pour 271 958,73 €
- le Fonds de Compensation de la TVA perçu au titre des dépenses d'investissement 2021 : 944 678,85 €

Les subventions d'investissement (chapitre 13)

13 691 104,06 €

Nous retrouvons dans ce chapitre les écritures liées au reversement du boni de liquidation pour un montant total de 13 156 567,00 €.

La commune a également encaissé des subventions d'investissement . Il s'agit de :

ORGANISME SUBVENTIONNEUR	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2022
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	SUBVENTION CAPTEURS DE CO2	8 610,00
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	SUBVENTION EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION 2021 ECRANS CENTRE DE SUPERVISION URBAINE (CSU)	14 291,87
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	SUBVENTION PURIFICATEURS D'AIR CRECHES ET ECOLES PRIMAIRES	48 114,30
DIRECT DEPART FINANCES PUBLIQUES	PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021	104 831,00
EIFPAGE AMENAGEMENT	PARTICIPATION AMENAGEUR ZAC HAUTS DE JOINVILLE - JARDIN JACQUES CHIRAC	153 196,00
PREFECTURE DU VAL DE MARNE	SUBVENTION FIPD 2021 - VOLET VIDEO-PROTECTION	6 864,38
PREFECTURE DU VAL DE MARNE	DSIL - 1ER ACOMPTE SUBVENTION DE 30% REALISATION D UN CIMETIERE PAYSAGER	77 717,00
RENAULT RETAIL GROUP	BONUS ECOLOGIQUE ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	5 000,00
RENAULT RETAIL GROUP	BONUS ECOLOGIQUE ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	5 000,00
UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	BONUS ECOLOGIQUE ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	5 000,00
SIPPEREC	SUBVENTION REMPLACEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES ECLAIRAGE PUBLIC	2 191,27
SIPPEREC	SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC VILLA DE L ETOILE	3 538,28
SIPPEREC	SUBVENTION ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	13 850,24
SIPPEREC	SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE BRETIGNY ET BD MARECHAL	14 038,60
SIPPEREC	SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC JARDIN JACQUES CHIRAC	16 248,14
SIPPEREC	SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2021	56 045,98
TOTAL		534 537,06

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

339,75 €

La Ville n'a pas eu besoin d'un recours à l'emprunt pour financer ses investissements en 2022.

Ce montant correspond aux dépôts de garantie versés pour les jardins familiaux et à la réévaluation du dépôt de garantie versé par les locataires du Rocher fleuri et des boxes attenants.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

25,42 €

Il s'agit du remboursement d'un dépôt de garantie dans le cadre de la gestion de la Boutique éphémère.

Le chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations ne donne jamais lieu à des écritures au compte administratif.

Les recettes d'ordre (chapitres 040 et 041)

25 084 959,54 €

Il s'agit, d'une part, du pendant des dépenses d'ordre de fonctionnement déjà détaillées (2 163 798,20 €).

D'autre part, il s'agit des écritures patrimoniales, déjà mentionnées en dépenses d'investissement pour un montant de 22 921 161,34 €.

Comme le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement, le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement ne donne jamais lieu à des écritures au compte administratif.

En conclusion, à l'issue de l'exécution comptable au 31 décembre 2022, la section d'investissement présente :

- des recettes pour 42 316 446,19 €
- des dépenses pour 47 136 187,34 €

soit un résultat déficitaire de 4 819 741,15 €.

Il convient d'y ajouter les restes à réaliser :

- en recettes : 724 087,70 € pour des subventions restant à percevoir
- en dépenses : 4 416 021,71 € pour des travaux et études engagés en cours d'année 2022 et non achevés au 31 décembre 2022.

Au total, la section d'investissement présente un déficit de 8 511 675,46 € qui sera couvert en 2022 par l'affectation d'une partie de l'excédent constaté en fonctionnement.

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte financier unique 2022 du budget principal et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes réglementaires	- articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31, L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M57
Principaux documents de référence	- projet de compte financier unique 2022 – budget principal de la commune

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 05/06/2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	4	Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Article 1 : Approuve le compte financier unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	6 735 671,28
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	3 592 695,62
Résultat de clôture de l'exercice 2022	10 328 366,90
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 5 579 586,23
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	759 845,08

Résultat de clôture de l'exercice 2022

- 4 819 741,15

Article 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
4 416 021,71 €	724 087,40 €

Article 3 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4 : Confirme l'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal en 2022 sur le budget principal pour l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 1068) :	8 511 675,46 €
- Recette de fonctionnement (compte 002) :	1 816 691,44 €

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Madame Hélène DECOTIGNIE

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 15 JUIN 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15 JUIN 2023

A Joinville-le-Pont le

15 JUIN 2023